



la loi!, by Max du Veuzit and George Lomelar

Project Gutenberg's C'est la loi!, by Max du Veuzit and George Lomelar This eBook is for the use of anyone anywhere at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.net

Title: C'est la loi!

Author: Max du Veuzit George Lomelar

Release Date: December 25, 2008 [EBook #27623]

Language: French

Character set encoding: ISO-8859-1

*** START OF THIS PROJECT GUTENBERG EBOOK C'EST LA LOI! ***

Produced by Daniel Fromont

[Transcriber's note: Max du Veuzit (pseudonyme d'Alphonsine Vavasseur-Acher Mme François Simonet) (1876-1952), *C'est la loi!* (1912)]

Max du VEUZIT & George LOMELAR

C'EST LA LOI!

DRAME EN UN ACTE

Représenté pour la première fois au "Théâtre du Montparnasse"

PARIS

C. JOUBERT, Editeur, 25 rue d'Hauteville

Répertoire de la Société Dramatique

Tous droits de traduction et de représentation réservés

Copyright By. Joubert 1912.

Extraits de presse:

"...Si les auteurs de C'est la loi! parviennent à convaincre nos législateurs que cette loi est sinon mauvaise, du moins incomplète, et que, dans beaucoup de cas, ce qu'on appelle les "faux-ménages" constituent des situations de fait devant impliquer un sérieux règlement d'intérêt, ils auront à leur actif une bonne oeuvre en même temps qu'une pièce applaudie par les invités du théâtre ultra-libre..." (Camille LE SENNE, Petit Méridional).

"...la thèse est très soutenable. Il est incontestable, en effet, que notre législation contient de grandes lacunes, au point de vue strictement humain, qu'il est nécessaire que l'auteur dramatique ou le sociologue attire fréquemment l'attention des pouvoirs publics sur toutes les lacunes navrantes qui s'y trouvent..." (Robert OUDOT, Comoedia).

"Max du Veuzit commence par écrire des nouvelles tirées de choses vues ou entendues (La Jeannette), mais aussi bientôt des pièces de théâtre, à la thèse sociale prononcée: une femme de mineur non mariée qui ne peut prétendre, pour elle et ses enfants, à l'indemnité prévue en cas de grisou mortel, et qui finit par se suicider--écrit d'ailleurs après la catastrophe de Courrières (C'est la loi! 1908); la jeune fille d'un divorcé, qui doit choisir entre son père adoptif qui l'a élevée, et son père biologique qui réapparaît quand elle a seize ans (Paternité 1908; L'aumône 1909); la très jeune fille d'un ivrogne, que le froid et la misère rejettent à son tour dans l'alcoolisme (Le Noël des petits gueux 1909, non représentée); le contrat d'union libre (Le sentier 1908)." (Daniel FROMONT, Max du Veuzit--biographie; bibliographie; bibliographie critique, 2002)

C'est la Loi!

Drame social en un acte

PERSONNAGES:

DUPONT, 45 ans... M. SAVRY.

MORIN... M. DENISON.

LOUIS CHARBONNIER... M. DULOT.

HELENE, 28 ans... Mme DEMONS.

MADAME PREVOST... Mme MARIE LE GRAND.

LA CONCIERGE... Mme MARCHAND.

LE PETIT CHARLES, 6 ans.

(Ce dernier personnage n'est qu'un accessoire pouvant être remplacé par un mannequin).

Appartement d'ouvriers modestes. Un buffet, une commode, une armoire, une table, des chaises. Au mur, glace et batterie de cuisine. Dans la cheminée, un réchaud à charbon de bois, pincettes, soufflet. Sur la commode, bibelots et photographies. Dans le fond, une alcôve avec un lit; des rideaux de cretonne sont tirés et cachent le lit.

Madame Prévost est assise près de la table et coud. Dupont est debout près de la cheminée. Hélène va et vient en rangeant; son rôle est un rôle de douceur: elle doit apitoyer par sa faiblesse autant que par sa navrante situation.

SCENE PREMIERE

DUPONT, HELENE, MADAME PREVOST

DUPONT, consultant sa montre

Trois heures déjà!

MADAME PREVOST

Ca marche! Il faudra que j'aïlle tout à l'heure faire quelques commissions.

DUPONT

Attendez que monsieur Morin soit arrivé.

HELENE à Dupont

Il vous a bien dit qu'il viendrait cet après-midi?

DUPONT

Oui, oui! C'est entendu.

MADAME PREVOST

Mais s'il n'a pas pu voir les patrons?

DUPONT

Il les verra sûrement... C'est mardi, aujourd'hui, ça tombe bien! Le mardi, il paraît que les patrons ne quittent pas l'usine.

MADAME PREVOST

Ah bon!

HELENE, à Dupont

Cela vous ennuie peut-être, Dupont, de rester à, à attendre?

DUPONT

Mais non!... Je vais fumer une pipe, tenez... à moins que ça vous dérange, madame Charbonnier?...

HELENE, protestant

Oh!

DUPONT

Parce que, moi, vous savez, c'est l'habitude: il faut que je fume quand je ne travaille pas.

HELENE

C'est vrai! vous perdez encore votre après-midi pour moi.

DUPONT, bourrant tranquillement sa pipe

Ne vous inquiétez pas, madame Charbonnier, c'est la morte-saison en ce moment. A l'atelier, il n'y a pas d'ouvrage pour tous les jours de la semaine; alors, chômer aujourd'hui ou bien chômer demain... quand viendra samedi, ça fera le même compte.

MADAME PREVOST, avec un soupir

Ah! la morte-saison! Prévost en sait quelque chose, aussi: il n'a gagné que dix-huit francs la semaine dernière.

DUPONT

Ce n'est pas lourd!

HELENE, pensivement

Avec Charbonnier, j'étais bien tranquille: à l'usine, il avait du travail toute l'année.

DUPONT

Oui, il gagnait un peu moins, mais c'était régulier.

MADAME PREVOST

Et c'était sûr!

HELENE

Ah, certes!... Je n'avais pas d'inquiétude, il ne fréquentait pas le cabaret... Tous les quinze jours, il m'apportait sa paye sans un sou de moins... (La voix mouillée). Il était si content de rentrer chez nous... et moi, de le voir

revenir.

Elle pleure. Mme Prévost et Dupont échangent un signe apitoyé[.]

MADAME PREVOST, allant à Hélène

Voyons, voyons... soyez raisonnable...

HELENE, à travers ses larmes

Oh, mon pauvre homme!

MADAME PREVOST

Allons, pleurez pas comme ça... C'est point des pleurs qui le feront revenir, le malheureux!

HELENE, même jeu

Nous étions si heureux ensemble.

DUPONT, gauchement

Faut vous faire une raison... Songez à votre petit Charles, ce pauvre gosse qui n'a plus que vous... Quand vous vous feriez du mal...

HELENE

C'est plus fort que moi... Quand je pense qu'on l'enterrait hier et qu'il était encore ici, en bonne santé, samedi matin... Tenez, il s'était assis là, au bout de la table pour manger sa soupe avant de partir. Il était gai en me quittant: il chantait dans l'escalier... (Avec un sanglot). Et à onze heures, on venait m'apprendre qu'il était mort... tué dans un accident de machine... Ah! ah! quel coup!

Elle continue de pleurer.

DUPONT

Oui, c'est dur; ça cause une rude émotion!... (un temps) Ah! ces sacrées machines qui suppriment un homme en moins de temps qu'il n'en faut pour souffler une chandelle!... C'est la fatalité, justement lui!... (Un temps. A Mme Prévost). C'est Morin qu'on avait envoyé pour la prévenir?

MADAME PREVOST

Le contremaître, oui... avec deux camarades à Charbonnier. Je les ai rencontrés en bas, à la porte, quand ils sortaient... Lorsqu'ils m'ont eu raconté l'accident, ah! bon sang! j'en étais toute bouleversée. Ce n'était qu'un voisin, mais ça fait quelque chose tout de même!

DUPONT

Je crois bien.

MADAME PREVOST

J'ai lâché les commissions et je suis montée tout de suite auprès d'elle... Ah Dieu! Elle était dans un état.

DUPONT

Pauvre femme!

MADAME PREVOST

De quoi en devenir folle.

DUPONT

La malheureuse!

MADAME PREVOST

Elle ne savait plus ce qu'elle faisait... Pas moyen de lui faire rien entendre. Elle parlait de se tuer pour aller le rejoindre... Quand j'ai vu ça, j'ai envoyé ma gamine vous chercher.

Hélène s'essuie les yeux et les écoute.

DUPONT

Vous avez bien fait... D'abord ce n'était pas à elle de s'occuper de tout le tremblement... Il y avait un tas de formalités à remplir! Des courses à faire!

HELENE

Et c'est vous, Dupont, qui vous êtes chargé de tout... le commissaire, le médecin, la mairie, l'enterrement... vous avez été partout. Comment vous remercier de tout ce mal?

DUPONT

Parlons pas de ça... Vous étiez toute seule, toute désemparée! C'est pas une femme qui pouvait... surtout après un coup pareil... C'était pas comme une mort après une maladie...

HELENE

Aussi, je vous en suis bien reconnaissante.

DUPONT

Mais non! pourquoi? C'était naturel, voyons! Charbonnier était un ami... on avait travaillé ensemble, autrefois, avant qu'il entre à l'usine et depuis, on avait toujours été camarades. En cette circonstance, le moins que je pouvais faire c'était de me rendre utile à vous et à votre petit garçon.

HELENE

Vous avez agi avec nous comme un véritable parent.

DUPONT

Bah! il me semble que c'est un peu ça. Je vous connais tant!... Je vous ai vue vous mettre en ménage avec Charbonnier, il y a sept ans. Votre petit Charles, c'est ma femme qui l'a reçu à sa naissance (A Mme Prévost). Et tenez, c'est moi qui suis allé le déclarer à la mairie.

MADAME PREVOST, étonnée

Vous?

DUPONT

Oui! parce que... il faut que je vous explique: Charbonnier n'était pas là. Il faisait ses vingt-huit jours.

MADAME PREVOST

Ah bon!

DUPONT

Alors, c'est moi à sa place, n'est-ce pas?... (A Hélène). Même que Charbonnier a été un peu négligent; il devait toujours aller le reconnaître, son petit garçon, et il oubliait...

MADAME PREVOST

Comment! Charles n'a pas été reconnu?

DUPONT

Non, puisque le père était absent et que la mère n'était pas mariée! Seulement, à son retour, Charbonnier aurait dû s'en occuper.

HELENE

Il n'y a plus pensé! D'abord, il n'a pas pu tout de suite. A peine si ses vingt-huit jours étaient finis que ses patrons l'ont envoyé dans le Midi pour une usine qu'ils montaient là-bas. (A Dupont) Vous vous rappelez.

DUPONT, approuvant de la tête

Il y est resté plus d'un mois.

HELENE

Alors ensuite, il voulait bien, mais... quand il se disposait à aller à la mairie, il y avait toujours un empêchement... il remettait au lendemain... les jours ont passé... On n'y pensait plus à la fin. (Avec force) Seulement, ça ne l'empêchait pas de l'aimer son petit garçon.

MADAME PREVOST

Ah sûr! il l'aimait! Le gamin était toujours fourré dans ses jambes.

HELENE

Et il l'élevait bien. (Les larmes aux yeux) Le petit n'a jamais manqué de rien.

DUPONT

Oh, non!

MADAME PREVOST

Ce que je ne comprends pas, c'est que vous ne vous soyez jamais mariés, Charbonnier et vous... vous aimant surtout comme vous vous aimiez tous les deux.

HELENE

Voilà, justement, c'est ça... on s'aimait, on était tranquille, on vivait heureux... nous ne demandions pas autre chose.

DUPONT

Qu'est-ce que ça leur aurait donné de plus d'aller dire "oui" devant un beau monsieur qui aurait eu une écharpe rouge sur le ventre et des boniments sur les lèvres.

HELENE

C'est ce que me disait Charbonnier, au commencement... Puis il s'était ravisé...

DUPONT

Moi, je me suis marié parce que la bourgeoise y tenait... ça m'était indifférent et ça y faisait plaisir! mais c'est pas le passage à la mairie qui m'aurait empêché de la plaquer si je n'avais pas été heureux avec elle...

MADAME PREVOST

Oh!

DUPONT

Mais parfaitement!... Au fond, le mariage, c'est une invention pour dépenser de l'argent: on se marie avec l'idée de la noce, de la petite fête du premier jour; tous les parents et tous les amis vous y poussent; chacun voit là une journée de rigolade!... Puis, il y a le sacré préjugé... Mais le reste... (il crache dans la cheminée) eh bien, le reste, tout le monde s'en fiche!

HELENE, pensive

C'est égal, nous avons senti tous les deux que ça valait mieux d'être mariés. Certes, on ne pouvait s'aimer davantage... mais pour Charlot, pour son avenir, c'eût été plus sage.

DUPONT

Oui, à cause du gosse.

MADAME PREVOST

A cause aussi de l'accident.

HELENE

De l'accident?

MADAME PREVOST

Oui... de l'indemnité qu'on vous doit.

DUPONT

Comment cela?

MADAME PREVOST, à Dupont

Dame!... il me semble... si elle avait été mariée, elle aurait peut-être touché davantage... tandis que...

DUPONT, se levant brusquement

En voilà une idée! En quoi le fait de ne pas être mariée diminue-t-elle le préjudice que lui cause la mort de son homme? Elle est atteinte moralement et matériellement cette femme-là autant que le serait une épouse légitime. Voyons, c'est-y pas vrai?

MADAME PREVOST, mal convaincue

Oui, certainement.

DUPONT

Alors, où il y a préjudice, il y a aussi réparation et dommages-intérêts... C'est l'habitude! Tout le monde sait ça... Quand on cause, même indirectement, la perte de l'outil qui fait vivre une famille, on doit bien une compensation!

MADAME PREVOST

En effet!

DUPONT

Il en est des gens comme des choses, je pense!... Ce pauvre Charbonnier s'est trouvé tué à l'usine: les patrons doivent payer chaque fois qu'un accident comme celui-là est arrivé chez eux. Charbonnier en valait un autre, quoi. N'était-il pas le gagne-pain de cette famille?

MADAME PREVOST

C'est juste! Vous avez raison.

DUPONT

Je le disais encore ce midi, à Morin, avant qu'il aille trouver les patrons pour...

HELENE, interrompant

Chut!... Ecoutez... On monte l'escalier.

DUPONT

C'est peut-être lui qui en revient, justement.

On frappe.

MADAME PREVOST

Oui, on frappe.

Elle va ouvrir. Morin entre.

SCENE II

LES MEMES, MORIN

MORIN, entrant

Bonjour. (A Hélène qui vient vers lui) Bonjour, madame.

HELENE

Bonjour, monsieur Morin. (Un peu embarrassée) Je vous remercie d'avoir bien voulu vous charger de cette démarche auprès des patrons de mon pauvre mari. J'étais capable de rien. Je suis encore si bouleversée...

MORIN

Je comprends...

HELENE

Mais vous avez bien dit à ces Messieurs que je ne comptais pas tirer profit de l'accident arrivé à mon homme. Si je demande quelque chose, ce n'est pas pour vivre de ce malheur mais parce que je suis sans ressource... J'ai notre petit à élever et je n'ai pas d'ouvrage: il faut que j'en trouve... jusqu'alors je ne travaillais pas au dehors... le père vivait!... Vous leur avez bien expliqué tout ça, n'est-ce pas? Et ils ont compris?... Ils savent bien, eux qui ont de l'instruction!

MORIN, gêné

Oui, je leur ai dit tout ça.

HELENE

Qu'est-ce qu'ils ont répondu?... (Morin se tait, embarrassé. Sans s'en apercevoir, très simplement:) Vous ont-ils chargé de me remettre une petite somme provisoire pour que je puisse me tirer d'affaire en attendant

que tout soit en règle et que j'aie trouvé du travail.

MORIN

Non... Je n'ai rien à vous remettre.

DUPONT

Quelle misère! Encore des formalités par là! Ils n'attendent pas pour manger, eux!

MORIN, à Dupont

Ce n'est pas ça... Tout aurait été réglé de suite si les circonstances l'avaient permis... mais voilà... (à Hélène)
J'ai parlé pour vous, ma pauvre femme, j'ai bien expliqué quelle était votre situation: malgré toute ma bonne volonté, je n'ai pu rien obtenir...

HELENE, surprise

Parce que?

MORIN

Parce que vous n'étiez pas mariée avec Charbonnier.

HELENE, très bas

Oh!

DUPONT

Qu'est-ce que ça fait? Elle était sa femme tout de même.

MORIN

Il paraît que ça a une grande importance.

HELENE

Parce que je ne suis pas mariée?

MORIN

Oui... légalement, vous ne comptez pas et les patrons n'ont pas à vous connaître. Ils disent que dans ce malheureux accident, vous n'êtes rien, vous!

DUPONT

Ah, les bandits!

HELENE, suffoquée

Rien! Je ne suis rien, moi!... On ne se connaît pas!... Ah!

MADAME PREVOST

Eh bien, en voilà du nouveau!

HELENE, outrée puis s'échauffant

On ne me connaît pas! Mais depuis sept ans, qu'est-ce qui le soignait mon homme? Qu'est-ce qui lui tenait sa maison, lui préparait ses repas, lui raccommoait ses effets, veillait à tout pour qu'il n'eût aucun souci quand il était à son ouvrage?... Ses patrons disent qu'ils n'ont pas à me connaître! Mais s'il partait vaillant au travail, n'est-ce donc pas parce qu'il était tranquille et heureux avec moi?... Sa force et sa bonne volonté leur servaient à ces gens-là et c'est moi qui les lui donnais par mes soins et mes encouragements... (En se frappant la poitrine). Devant la tâche souvent accablante du travail journalier, c'est nous, les femmes d'ouvriers, qui sommes leur joie, leur vigueur et leur soutien! Autant que nos hommes, nous travaillons pour les patrons.

MADAME PREVOST

Ca, c'est vrai! Elle a raison!

HELENE

Hier, encore, au cimetière, dans leurs discours, ils vantaient sa bonne conduite et sa régularité au travail, mais n'était-ce pas moi qui l'empêchais de fréquenter les cabarets en sachant l'attirer et le retenir à la maison?... Mariée légalement ou non, j'ai rempli mes devoirs envers lui, envers son travail, et pendant sept ans, il a vécu heureux entre son fils et moi! (S'attendrissant) Oh, mon petit Charlot, comme on était content de faire de toi un bon ouvrier comme ton père! Les patrons auraient été heureux de te trouver plus tard, d'utiliser les qualités que je t'aurais données tout petit, et ils viennent dire que je ne suis rien!... Ah! malheur!! (Elle tombe assise, près de la table et s'accoude la tête dans ses mains).

DUPONT

Si c'est point une honte!

MADAME PREVOST, à part, à Dupont

Je m'absente, mais je vais revenir dans un moment.

DUPONT

Bon!

Elle sort.

HELENE, les yeux fixes

Ils disent que je ne suis rien! que je ne compte pas!... Ah, les sans-coeur!!

MORIN, s'avançant vers elle, très doux

Ma pauvre femme!... je suis vraiment désolé... mais écoutez-moi. Votre douleur vous égare! Il ne faut pas en vouloir aux patrons et les accuser de mauvaise volonté. Ils ont bien compris que vous étiez quasiment la femme à ce pauvre Charbonnier... ils en ont parlé longtemps ensemble et votre sort les apitoyait bien... même ils ont décidé de payer de leur poche, votre compte chez le boulanger et chez la fruitière...

DUPONT

La belle affaire! On ne leur demande pas l'aumône mais son dû.

MORIN, à Dupont

Ils ne peuvent pas faire plus! Tous les autres ont donné leur livret de mariage... leurs femmes ou leurs ayants droit sont assurés contre les suites d'un accident possible et en cas de malheur, ils toucheraient sans difficultés. (Il montre Hélène) C'est pas la même chose, c'est malheureux! mais elle n'a pas droit, elle!

DUPONT, élevant la voix

Eh bien, et le petit?... le petit Charlot?

MORIN

Hélas!

DUPONT, croisant les bras

Il n'est rien non plus, lui, alors?

MORIN a un geste d'impuissance. Après un silence

Ce pauvre Charbonnier n'y a pas pensé pour après lui... excusez-moi... pour personne c'est son fils. La loi ne le veut pas. Sans cela les patrons... mais ils ne savent pas, eux! Ils ne peuvent pas savoir que c'est à lui, ce pauvre gosse. Qu'est-ce qui le prouve?

DUPONT, violemment

Ils ne veulent pas savoir mais ils savent bien! Ca les embête de sortir l'argent de leur poche! Pourtant ils gagnent assez pour soutenir la veuve et l'orphelin de l'ouvrier.

MORIN

La veuve et l'orphelin! mais tout est là! Légalement, Charbonnier n'a laissé ni veuve, ni orphelin... C'est la Loi, vous le savez bien!

DUPONT

Il n'y a pas de loi dans la misère! il n'y a que des malheureux et quand la loi est incomplète, quand elle augmente la misère, les hommes doivent abolir la loi ou la compléter!... Est-ce qu'à côté du droit légal à une indemnité ne devrait pas s'ajouter le droit moral?... Voici sept ans qu'ils sont ensemble: c'est pas un mariage ça?... Quand des gens mariés se sont quittés pendant trois ans, la loi les divorce de plein droit et quand deux braves gens ont vécu heureux l'un par l'autre, pendant sept ans, la loi ne pourrait pas en principe les marier?--légaliser leur union?

MORIN

Mais pourquoi aussi Charbonnier n'a-t-il pas régularisé sa situation et reconnu son enfant?

DUPONT

Bah! il était heureux, puis il y a pensé trop tard: c'est bien excusable. Si la loi était faite pour tout le monde avec humanité, elle devrait prévoir ces négligences-là et garantir les malheureux qui ont pu se tromper. Le devoir de la société est de protéger tous ses membres sans en excepter aucun. Elle doit compter avec les ignorants et les négligents de façon à les empêcher de devenir leur propre victime. Est-ce qu'il devrait être possible que des gens s'abritent derrière la loi pour escamoter leurs responsabilités!

MORIN

Hélas!... Dans bien des circonstances, la loi est peu juste et ne protège pas l'individu. L'organisation actuelle de la société n'offre pas à chacun la même sécurité et très souvent, ce sont les plus malheureux qui sont sacrifiés aux principes sur lesquels elle s'appuie.

DUPONT

Mais la société est coupable qui permet ça. Si les lois sont mal faites, qu'on les refasse! Qu'elles deviennent justes et équitables! qu'elles protègent au moins les petits contre la voracité des grands! Au lieu de la permettre, qu'elles empêchent l'injustice qui se commet aujourd'hui!... Je ne suis qu'un pauvre ouvrier sans instruction, mais il me semble qu'avec du bon sens, du raisonnement et du coeur, tous ces beaux messieurs qui nous dirigent pourraient faire de meilleures lois!

(Tremblant d'indignation, il donne un grand coup de poing sur la table, Hélène se dresse en sursaut. Elle parle d'une voix triste dont la douceur doit contraster avec la violence des répliques précédentes).

HELENE

Calmez-vous, Dupont, je vous en prie. Tout ce que vous pourrez dire ne servira de rien...

DUPONT, plus calme

Malheureusement!

(Madame Prévost rentre quelques provisions dans les bras, notamment un grand paquet de charbon de bois. En silence elle allume le réchaud et prépare du café).

HELENE

Je comprends, maintenant, quoique ça me révolte encore... La loi est la loi!... Parce que pour aimer un homme, pour le rendre heureux, pour avoir voulu écarter de lui tous les soucis, j'ai négligé de passer par la mairie, cette loi se dresse, aujourd'hui, implacable et sans pitié devant moi... Elle ne pardonne même pas à mon petit gosse, la négligence de son pauvre père. Tous les deux, elle nous condamne sans indulgence et d'autant plus durement qu'on n'a aucun recours contre elle. (Un temps) Mais ça ne m'empêchera pas de faire mon devoir de mère... Je travaillerai. Je chercherai du travail: le monde sera peut-être moins méchant que la loi et moins injuste que les patrons... (à Dupont) Vous m'aidez, n'est-ce pas, mon brave Dupont, à trouver de l'ouvrage.

DUPONT, ému

Oui sûrement, madame Charbonnier, vous pouvez compter sur moi... On n'est pas riches nous autres, mais on a du coeur.

HELENE, allant à Morin

Et vous, monsieur Morin, je vous remercie encore du mal que vous vous êtes donné... Je vous demande pardon de ma colère de tout à l'heure: dans mon indignation, j'ai peut-être bien dit des choses que je n'aurais pas dû dire.

MORIN, également ému

Ne vous excusez pas, madame. Votre surprise était toute naturelle... Au fond, je pense comme vous. Vous aviez, tout autant qu'une femme légitime, des droits à une indemnité (Il a un geste d'impuissance). Enfin... (après un temps) Je vais vous quitter maintenant.

DUPONT

Vous retournez à l'usine, Morin?

MORIN

Oui, je n'ai pas terminé ma journée.

DUPONT

Je vais vous accompagner un petit bout de chemin, alors.

MORIN

Volontiers!

DUPONT, à Hélène

Je reviens tout de suite Madame Charbonnier.

HELENE

Au revoir, monsieur Morin.

MORIN

Au revoir, (saluant Mme Prévost) Madame Prévost...

Ils sortent. Pendant quelques instant, Hélène garde une attitude accablée. Mme Prévost, en travaillant, la regarde avec pitié.

SCENE III

HELENE, MADAME PREVOST

HELENE (à mi-voix)

Rien!... Je ne suis rien!... Le passé ne me donne aucun droit! Mon dévouement, mon amour, ma fidélité, mon orgueil de ménagère, n'auront servi à rien... Tout s'effondre pour une formalité... (plus haut) Hier, j'étais encore une femme aimée dans ma maison, une femme respectée par tous, au dehors; aujourd'hui, la société me met au même rang que les filles... Au lieu de me protéger, elle me laisse aux prises avec la misère, au risque que, comme tant d'autres, hélas, j'aie chercher mon pain, le pain de mon enfant dans... Quelle perspective!

MADAME PREVOST

Pourquoi, aussi, n'avez-vous pas pris vos précautions? Une femme doit toujours penser au mariage.

HELENE

Certes! J'aurais bien dû y penser puisque j'étais la première intéressée, mais je ne voulais pas ennuyer Léon de toutes ces démarches... puis nous étions retenus, aussi, par la crainte de faire connaître l'irrégularité de notre union...

MADAME PREVOST

Vous avez eu tort, ma pauvre madame Charbonnier, vous auriez dû penser un peu à vous et à votre enfant.

HELENE

Mon pauvre petit Charles!

MADAME PREVOST

Supposez que tout le monde fasse comme vous? Ce serait bien si le monde n'était que de braves gens comme vous et votre pauvre défunt! Mais il y a tant d'hommes sans scrupules qui abuseraient davantage des femmes et tant de femmes de rien qui profiteraient de ce désordre!

HELENE

C'est vrai!

MADAME PREVOST

On blague le mariage, mais pour la femme c'est encore la meilleure des garanties.

HELENE

C'est justement là qu'il est injuste et ridicule le mariage: c'est qu'il garantit indistinctement, les femmes honnêtes comme les autres... La véritable justice serait de garantir toutes les femmes honnêtes qu'elles soient mariées ou qu'elles ne le soient pas.

MADAME PREVOST

Mais comment distinguer les honnêtes femmes des autres? Pour faire la différence, la loi a dit aux premières: Mariez-vous et vous trouverez ainsi toutes les garanties auxquelles vous avez droit.

HELENE, railleusement

Oui et c'est pour ça qu'on voit tant de femmes mariées se conduire mal et tromper leurs maris... Elles sont cependant considérées comme d'honnêtes femmes, celles-là. Elles sont mariées! ça permet tout, ce mot-là! Tandis que moi, qui pendant sept ans, suis restée fidèlement attachée à mon homme, je ne suis qu'une concubine--comme ils disent--Parce que je n'ai pas passé par la mairie, je suis une fille... une femme à tout le monde! (Elle a un rire nerveux qui finit dans un sanglot) Ah! ah! ah!

MADAME PREVOST

Allons, ne vous faites point de mal, ma pauvre madame Charbonnier. Dans le quartier, on sait bien que vous êtes une brave femme et une bonne mère de famille.

HELENE

Heureusement! Si les patrons avaient fait une enquête, ils auraient bien vu...

Mme Prévost a achevé son café et mis deux tasses sur la table.

MADAME PREVOST

Tenez. Je vous ai fait une tasse de café pour vous remonter un peu le moral (Elle remplit les tasses). Buvez; ça va vous faire du bien.

HELENE

Merci, comme vous êtes gentille. (Elle remue son café pensivement).

MADAME PREVOST, cherchant à la distraire

En descendant vous chercher du charbon de bois, j'ai vu votre petite Charles. Il jouait avec ma gamine.

HELENE

Est-ce qu'il était bien gai?

MADAME PREVOST

Ah! il riait comme un petit démon.

HELENE

Le chéri!

MADAME PREVOST

Les enfants ne se font point de bile, vous savez bien.

HELENE

Tant mieux!

MADAME PREVOST

En ce moment il est parti avec mon aînée chercher de la confection.

HELENE

Ca va le promener, vous avez bien fait.

MADAME PREVOST

Ah! voici Dupont.

Dupont rentre.

SCENE IV

LES MEMES, DUPONT.

DUPONT

J'ai reconduit Morin, histoire d'y causer... de voir un peu. Je cherche à manigancer quelque chose pour vous, madame Charbonnier. Ca me révolte tellement le refus de ces crapules-là!

Il réprime un mouvement de colère puis s'assoit près de la table.

HELENE

Il n'y a rien à faire, allez! Ils ont refusé, c'est bien fini.

DUPONT

Aussi c'est pas sur eux que je compte. Non! C'est sur les camarades...

MADAME PREVOST, à Dupont

Vous prendrez bien une tasse de café pour vous réchauffer, hein?

DUPONT

Je veux bien (Mme Prévost lui en verse).

HELENE

Comme la nuit vient vite, on n'y voit déjà plus (Elle allume la lampe).

DUPONT

Six heures.

MADAME PREVOST

Je vais vous quitter. Il est temps que j'aïlle tremper la soupe pour mon homme, c'est qu'il crie quand le dîner n'est pas sur la table.

HELENE

Alors, faites vite pour qu'il soit content.

MADAME PREVOST

C'est ça! (Elle va vers la porte. A Hélène) Ah, dites donc, votre petit Charles va souper avec nous. Comme ça vous n'aurez pas à vous en occuper.

HELENE

Mais voici quatre jours que vous le gardez à manger.

MADAME PREVOST

Bah! vous n'aviez pas la tête à faire beaucoup de cuisine... Je me sauve! Bonsoir Dupont!

DUPONT

Au revoir!

Mme Prévost ouvre la porte et voit la concierge.

MADAME PREVOST

Ah! la concierge! (A Hélène) Voilà de la visite pour vous, madame Charbonnier.

La concierge entre. Mme Prévost sort. Louis Charbonnier reste sur le seuil.

SCENE V

HELENE, DUPONT, LOUIS CHARBONNIER, LA CONCIERGE

HELENE, à la concierge, sans voir Louis

Qu'est-ce que c'est?

LA CONCIERGE

C'est un jeune homme qui... Je sais pas trop ce qu'il me raconte! Il prétend qu'il est le neveu de monsieur Charbonnier.

HELENE

Le neveu de Léon? (Elle va vers la porte).

LOUIS, se montrant

Bonsoir la compagnie!

HELENE, le reconnaissant

Ah! c'est vous!

LOUIS

C'est moi! (à la concierge) Vous voyez bien, la petite mère, que je ne blaguais pas: on me connaît ici.

LA CONCIERGE

Je ne savais pas, moi! Vous me dites un tas d'histoires.

LOUIS

C'est bon! vous frappez pas!

La concierge sort.

HELENE, à Louis

Qu'est-ce que vous voulez?

LOUIS

Ce que je veux?... Vous vous en doutez bien!

HELENE

Du tout.

LOUIS, ricanant

Vraiment! Alors, il paraît que vous ne m'attendiez pas... Vous ne pensiez plus à moi... C'est pour ça, sans doute, que vous ne m'avez pas prévenu de la mort de mon oncle?

HELENE

En effet! Je vous avais complètement oublié... au milieu de ce malheur, n'est-ce pas. Et puis, je ne vous ai vu qu'une fois seulement, il y a trois ans. Vous savez bien que mon pauvre défunt ne voulait pas vous voir.

LOUIS, railleur

Oui, il n'avait pas le sentiment de la famille très développé.

HELENE

C'est-à-dire que votre conduite...

LOUIS

Ma conduite! Il aurait fallu pour lui faire plaisir que je serve d'exemple aux fils à papa! C'était pas dans mon tempérament. Chacun sa vocation, pas vrai!

DUPONT, haussant les épaules

La vôtre était de ne rien faire, je crois!

LOUIS, s'en s'émouvoir

Ah! Monsieur me connaît?

DUPONT

Et pas brillamment encore!

LOUIS

Tout le monde ne peut pas gagner le prix Montyon.

HELENE

Enfin, tout ça ne me dit pas qu'est-ce que vous venez faire chez moi?

LOUIS

Pardon, chez mon oncle.

HELENE

Vous dites?

LOUIS, appuyant

Je dis chez mon oncle!

DUPONT, bourru

Ici, vous êtes chez Madame Charbonnier.

LOUIS

A savoir, mon petit!... Le propriétaire m'a encore affirmé tantôt que le loyer était au nom de mon oncle. (A Hélène) C'est-y vrai?

HELENE

Eh bien, oui il est à son nom! Mais qu'est-ce que ça peut vous faire.

LOUIS

Qu'est-ce que ça peut me faire? (riant) Ah! Ah! elle est bien bonne, celle-là?

HELENE

Enfin je ne comprends pas...

LOUIS

On va vous expliquer ça en douceur, ma petite dame... Dites-moi seulement, me reconnaissez-vous bien pour être le neveu de Léon Charbonnier qui a été tué samedi à l'usine?

HELENE

Mais...

LOUIS

Répondez? Oui ou non, c'est-y bien moi?

HELENE

Oui, sans doute!

LOUIS, triomphant

Alorss...

HELENE

Alors?

LOUIS

Mon oncle est mort et à moi seul, je représente toute sa famille... c'est clair, hein?

DUPONT, qui commence à comprendre

Ah ça!

HELENE, s'inquiétant, mais prête à la défensive

Où voulez-vous en venir?

LOUIS

A ceci tout simplement: je suis le plus proche parent de Léon Charbonnier et en cette qualité j'hérite de lui. Tout ce qui est ici m'appartient.

HELENE, haussant la voix

Comment ça vous appartient?

DUPONT

Par exemple!

LOUIS

Oui: m'appartient! Je suis chez moi, ici.

HELENE

Eh bien, et moi?

LOUIS

Vous? J'ai pas besoin de vous connaître.

HELENE

Et mon petit Charles, alors?

LOUIS

Connais pas non plus, le même!

DUPONT

Mais vous êtes fou, mon pauvre garçon.

LOUIS

Pas tant que ça! Je connais mes droits.

HELENE

Vos droits!

LOUIS

Oui, mes droits! Ca vous chiffonne un peu de voir que j'hérite. Je comprends ça! C'est toujours embêtant de restituer ce qu'on a pris l'habitude de considérer comme étant à soi.

HELENE

Tout est à moi et à mon fils ici!

LOUIS

Allez dire ça aux hommes de justice ou au commissaire de police, ils se ficheront de vous... Tenez, j'en viens de chez le commissaire de police et savez-vous ce qu'il m'a dit?

DUPONT

Je sus bien sûr qu'il ne vous a pas donné raison.

LOIUS

Que si donc! Il m'a même dit que si Madame refusait de laisser la place libre, je pouvais appeler les agents.

HELENE

C'est impossible!

DUPONT

Ce serait une infamie!

LOUIS

Mais non! il n'y a pas d'infamie, c'est la loi tout bonnement.

DUPONT

La loi! C'en est trop! La loi ne peut pas autoriser une pareille injustice? Ce n'est donc pas suffisant que la société permette aux patrons de ne donner aucun secours aux compagnes des ouvriers qui meurent à leur travail, il faudrait encore qu'elle autorise un parent éloigné, presque un inconnu, à venir voler les pauvres meubles, tout l'avoir d'une femme restant sans ressources et sans défense.

HELENE

Non! Non! La loi ne peut pas dire que quelque chose, ici, appartient à cet homme.

LOUIS

Mais si, elle le dit, parce qu'elle dit que vous n'êtes pas même considérée comme une servante à qui on doit des gages et une indemnité. Je connais mon affaire!

HELENE, avec un sanglot

C'est injuste! C'est monstrueux!

DUPONT

Oui, c'est monstrueux! Ceux qui font les lois et ceux qui les interprètent sont donc bêtes et méchants! On ne trouvera donc jamais des hommes d'assez grand coeur pour distinguer dans la loi, ce qu'il y a de bon ou de mauvais suivant les cas! Pour juger un assassin et le condamner, on exige un jury, et pour reconnaître les droits d'une mère malheureuse et d'un enfant irresponsable, avant de les jeter dans la misère, dans le ruisseau, on ne fera pas même une enquête, on ne demandera l'avis de personne! Derrière ce mot "la Loi" qu'on lui jette à la figure, sans explication, on se cache sans scrupule pour commettre le plus lâche des abandons et le plus

coupable des vols.

HELENE, lamentablement, touchant ou indiquant chaque meuble

Mais, enfin, cette commode... cette horloge, on les a achetés à l'anniversaire de la naissance du petit... Cette table... cette table, Charbonnier me l'a offerte pour ma fête... le buffet, nous avons économisé pendant un an pour pouvoir le payer... le linge qui est dans l'armoire c'est moi-même qui l'ai cousu de mes mains... Et on vient dire aujourd'hui que tout ça n'est pas à moi.

Elle pleure la tête dans ses mains.

DUPONT

Au nom de la loi, voler une femme sans soutien et un enfant sans défense, quelle honte pour la société!

LOUIS

Eh bien, vous en faites rien du chichi!

DUPONT

Taisez-vous, malheureux, vous devriez rougir. Un homme de votre âge, en pleine force, qui vient dépouiller une malheureuse et son enfant!

LOUIS, s'échauffant

Ah, ça! à la fin, vous m'embêtez, vous! Je ne réclame que ce qui m'appartient. Si vous trouvez que la loi est mal faite, allez vous en plaindre à ceux qui la font.

DUPONT

Oh, si la souffrance des faibles pouvait être entendue, comme on la changerait bien vite, cette loi!

LOUIS

En attendant ne vous en prenez pas à moi... Je ne la connais pas, moi, cette femme-là. Je ne cherche pas plus à la dépouiller qu'à lui faire un cadeau. Je ne demande que mon dû!... Je n'ai pas un si mauvais coeur que ça! Elle peut bien emporter ce qui est à elle.

DUPONT

Tout, est à elle, ici! Venir le lui prendre, c'est voler.

LOUIS

Oh, ça!

DUPONT

Oui! tout est à elle et vous n'aurez rien. Moi, Dupont, je vous défends de toucher à quoi que ce soit! Cette femme et son enfant resteront ici tant qu'ils pourront payer le loyer.

LOUIS

Elle n'a pas le droit de rester malgré moi. La loi...

DUPONT, l'interrompant

La loi, ça m'est égal! Je ne connais que la justice.

LOUIS

Nous verrons bien si...

DUPONT, s'avançant vers lui menaçant

Et vous, je vous engage à partir si vous ne voulez pas avoir affaire à moi.

LOUIS, reculant

Mais...

DUPONT

Allez-vous-en, misérable, j'y vois plus!

LOUIS

Je pars mais...

DUPONT

Vas-tu fiche le camp!

LOUIS

... je reviendrai demain matin.

DUPONT

Mais fous le camp, donc!

LOUIS, menaçant

Ah, nous verrons bien! (sur le seuil) A demain!!

Il sort.

SCENE VI

HELENE, DUPONT, PUIS MADAME PREVOST

DUPONT

La colère m'aveuglait! S'il était resté une minute de plus, je lui aurais rentré les mots dans la gorge. Bandit! vaurien!! Canaille, va!!!... (Un temps, il regarde Hélène) La pauvre femme, la malheureuse!... reniée, volée, chassée!... Non, mais quelle honte. C'est à ne pas croire ces choses-là!... (Un temps, il s'approche d'Hélène qui pleure doucement) Madame Charbonnier, ne pleurez pas comme ça... vous me faites de la peine.

HELENE

Mon brave Dupont!

DUPONT

Oui, je suis là. Je vous défendrai, moi!

HELENE

Mais vous ne pouvez rien faire... Il va revenir demain matin... pour me chasser avec mon pauvre petit!

DUPONT

Ah ça! Jamais! Il me passerait plutôt sur le corps!

HELENE

Si c'est son droit, il faudra bien que je parte.

DUPONT

Bons sens de bon sens! Et je serai là impuissant! Je ne pourrai pas les en empêcher... Ah, ça ne peut pas être, il faut que je cherche... que je trouve quelque chose...

HELENE

Vous ne trouverez rien, hélas!

DUPONT

Je vais essayer...

Mme Prévost entre, le petit garçon endormi dans les bras. Toutes les répliques suivantes se disent à voix basse.

MADAME PREVOST

Chut! Le petit dort.

DUPONT, soudain calmé

Pauvre gosse...

HELENE

Mettez-le, sur le lit, tenez...

MADAME PREVOST

C'est ça!... (Elles couchent l'enfant délicatement) Là!...

HELENE

Je le déshabillerai tout à l'heure.

MADAME PREVOST

Il s'est endormi justement comme nous finissions de manger... maintenant il en a pour jusqu'à de main matin.

DUPONT

Moi, je vais m'en aller... (à Hélène) Je vais vous quitter, madame Charbonnier.

HELENE

Oui, voici la nuit qui avance.

DUPONT, tendant la main

Au revoir.

HELENE

Au revoir, Dupont.

DUPONT

Je serai là demain à la première heure.

HELENE, soudain angoissée

Oh, oui! ne me laissez pas seule demain?

DUPONT

Comptez sur moi.

MADAME PREVOST

Bonsoir!

HELENE

Bonsoir! (vivement) Merci bien, madame Prévost.

MADAME PREVOST

Oh, il n'y a pas de quoi...

Ils sortent.

HELENE, après un temps d'immobilité

Demain!... (elle range machinalement, puis elle s'arrête et éclate en sanglots) Oh, c'est affreux!... (Elle pleure, puis va vers le lit et regarde l'enfant) Mon pauvre petit! demain, on sera dans la rue, tous les deux!... (elle continue de pleurer. Son désespoir doit aller croissant de minutes en minutes. Elle va, vient, s'assoit, se lève, prononce des mots inintelligibles au milieu de ses larmes. Elle prend sur la commode, la photographie du défunt) Oh, mon pauvre vieux! on était si heureux!... et maintenant c'est fini... J'ai pu rien!... J'suis toute seule!... (Elle pose la photographie et reprend sa marche. Elle fait tomber les pincettes, les ramasse, puis fixe étrangement le réchaud de charbon de bois). Oh!... (Elle ne pleure plus, mais son visage exprime une secrète terreur) Non! non!... (Elle recule vers l'autre extrémité de la pièce sans quitter des yeux le fourneau) Non! j'peux pas!... pour mon p'tit, j'peux pas. (Il y a lutte en elle. Elle examine autour d'elle, les yeux agrandis de terreur. Soudain, elle se décide). Si, si, il le faut! (Ses gestes sont d'un automate. Elle remplit de charbon le réchaud et le porte au milieu de la pièce. Elle prend des draps dans l'armoire, les pend devant la porte et la fenêtre, puis, après un dernier recul, elle s'allonge en sanglotant, près de l'enfant, sur le lit) Oh, mon p'tit! mon p'tit! mon p'tit! (Ces derniers mots doivent être une sorte de clameur farouche où l'instinct lutte encore contre l'horreur et la désespérance. C'est le hurlement d'agonie de la bête humaine).

RIDEAU

Grande Imp du Centre -- Herbin, Montluçon.

End of Project Gutenberg's C'est la loi!, by Max du Veuzit and George Lomelar

*** END OF THIS PROJECT GUTENBERG EBOOK C'EST LA LOI! ***

***** This file should be named 27623-8.txt or 27623-8.zip ***** This and all associated files of various formats will be found in: <http://www.gutenberg.org/2/7/6/2/27623/>

Produced by Daniel Fromont

Updated editions will replace the previous one--the old editions will be renamed.

Creating the works from public domain print editions means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg-tm electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG-tm concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for the eBooks, unless you receive specific permission. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the rules is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. They may be modified and printed and given away--you may do practically ANYTHING with public domain eBooks. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

*** START: FULL LICENSE ***

THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg-tm mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase "Project Gutenberg"), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg-tm License (available with this file or online at <http://gutenberg.net/license>).

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg-tm electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg-tm electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg-tm electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg-tm electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. "Project Gutenberg" is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg-tm electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg-tm electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg-tm electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation ("the Foundation" or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg-tm electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is in the public domain in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg-tm mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg-tm works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg-tm name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg-tm License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg-tm work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country outside the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg-tm License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg-tm work (any work on which the phrase "Project Gutenberg" appears, or with which the phrase "Project Gutenberg" is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.net

1.E.2. If an individual Project Gutenberg-tm electronic work is derived from the public domain (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase "Project Gutenberg" associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg-tm trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg-tm electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg-tm License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg-tm License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg-tm.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg-tm License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg-tm work in a format other than "Plain Vanilla ASCII" or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg-tm web site (www.gutenberg.net), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original "Plain Vanilla ASCII" or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg-tm License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg-tm works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg-tm electronic works provided that

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg-tm works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg-tm trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."

- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg-tm License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg-tm works.

- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a

replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.

- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg-tm works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg-tm electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from both the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and Michael Hart, the owner of the Project Gutenberg-tm trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread public domain works in creating the Project Gutenberg-tm collection. Despite these efforts, Project Gutenberg-tm electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain "Defects," such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. **LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES** - Except for the "Right of Replacement or Refund" described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg-tm trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg-tm electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. **YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH F3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.**

1.F.3. **LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND** - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS' **WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.**

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. **INDEMNITY**

- You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the

Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg-tm electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg-tm electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg-tm work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg-tm work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg-tm

Project Gutenberg-tm is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need, is critical to reaching Project Gutenberg-tm's goals and ensuring that the Project Gutenberg-tm collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg-tm and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation web page at <http://www.pgla.org>.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Its 501(c)(3) letter is posted at <http://pglaf.org/fundraising>. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's principal office is located at 4557 Melan Dr. S. Fairbanks, AK, 99712., but its volunteers and employees are scattered throughout numerous locations. Its business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887, email business@pglaf.org. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's web site and official page at <http://pglaf.org>

For additional contact information: Dr. Gregory B. Newby Chief Executive and Director gbnewby@pglaf.org

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg-tm depends upon and cannot survive without wide spread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit <http://pglaf.org>

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg Web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: <http://pglaf.org/donate>

Section 5. General Information About Project Gutenberg-tm electronic works.

Professor Michael S. Hart is the originator of the Project Gutenberg-tm concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For thirty years, he produced and distributed Project Gutenberg-tm eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg-tm eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as Public Domain in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our Web site which has the main PG search facility:

<http://www.gutenberg.net>

This Web site includes information about Project Gutenberg-tm, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.

la loi!, by Max du Veuzit and George Lomelar

A free ebook from <http://manybooks.net/>